

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
21/04/2021	20/05/2021	2021-5298					
1. Intitulé du projet Modernisation de l'Aire des Brouzils - Autoroute A83 - 85260 LES BROUZILS							
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	DYNEFF						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Yann KERMAGORET - Directeur Technique						
RCS / SIRET   3   0   5     8   0   0     9	9   7   0   1   0   0   Forme juridiqu	Je SAS					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d						
41.a : Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	- Création de 35 places de stationnement su 166 places au total. - Rubrique ICPE n°1435 (distribution) et n°4 Volume annuel de carburant distribué : 159 Volume total de stockage : 240m3 Cf. détails joints en annexe Classement = Déclaration	734 (stockage) :					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent							
Modernisation de l'aire de services :							
- Construction d'une nouvelle installation de la boutique existante (266) - Création de stationnement supplémentai - Réalisation d'un aménagement paysager	m²) res et rénovation des voiries						

4.2 Objectifs du projet
Dans le cadre du renouvellement de la sous concession, l'objectif est de créer une nouvelle boutique efficiente et moderne, de fluidifier la circulation afin de rendre l'aire des Brouzils agréable et sécuritaire pour les usagers.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Afin de conserver une continuité de service pour les usagers de l'autouroute, nous prévoyons de construire et mettre en service le nouveau bâtiment avant de démolir l'ancienne boutique. En parallèle, nous traiterons les VRD et les aménagements paysagers du projet.
et les amenas traiterons les vido et les amenagements paysagers du projet.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'aire des Brouzils se situe ay point kilométrique 33.00 de l'autoroute A83 dans le sens Nantes-Niort.
La clientèle famille/loisir est identifiée à ce jour comme la clientèle majeure de l'aire pendant les week-ends et durant les flux saisonniers en direction de la côte Sud-Ouest de la France. Au cours de l'année, l'aire est également très fréquentée par la clientèle de Professionnels et domicile-travail (Nantes / Niort), les routiers, les seniors, les bus et les camping-cars.
En annexe, vous trouverez le détail des fréquentations.
Dans sa phase d'exploitation, le projet consiste à exploiter la boutique, proposer du stationnement et des services (sanitaires, distribution d'énergies) aux usagers de l'A83.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Le projet fait appel à une demande de permis de construire en cours.							
Dans le cadre de la modification du système de gestion du système d'assainissement, nous avons prévu une compensation afin de ne pas dégrader le système en place.							
Un dossier de porté à connaissance commun pour les 2 aires vous sera transmis en ce sens (bassin unique côté chavagnes). En attendant, veuillez trouver ci-joint les notices de gestion des eaux produite par le cabinet spécialisé CIEL Environnement pour ce projet.							
45 Dimensions et caractéristiques du r	projet et superficie globale de l'opération - précise	or les unités de mesure utilisées					
	leurs caractéristiques	Valeur(s)					
Superficie du terrain Superficie de la boutique		46 913m <sup>2</sup> 532 m <sup>2</sup>					
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)							
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>1</u> °	<sup>2</sup> 28'99" <u>6</u> 7 <b>Lat.</b> 46°87'89"14					
Aire des BROUZILS Autoroute A83 85260 LES BROUZILS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées :	o'" Lato'"_ o'" Lato'"_					
ı		2.7					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?  Cf. VINCI  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et							
indiquez à quelle date il a été auto							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		De part sa nature et son implantation, le site engendre le déplacement des usagers de l'autouroute qui font une halte sur cette aire de repos. Le temps moyen de stationnement est estimé à 30 minutes sur ce type de site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Afin de garantir la sécurité des usagers et de respecter les normes PMR, un éclairage des circulations principales est présent sur l'aire. Des détecteurs de présence sont prévus dans le cadre du projet afin de limiter la pollution lumineuse induite par le site.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Accidentellement, le site peut générer des effluents. Afin d'éviter tout rejet dans la nature, un séparateur à hydrocarbure est installé sur les pistes de distribution de carburant afin de récupérer les égoutures en cas d'incident. Une alarme est installé sur le dispositif afin d'anticiper la vidange du séparateur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Le site génère la production de déchets non dangereux. Ces déchèts sont récupérés dans les conteneurs semi-enterrés et un organisme est mandaté pour leur retrait et traitement. Vous trouverez en attaché le plan de gestion des déchets qui est prévu pour ce site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	or ear, asen.	021030	400m03	
6.3 Les incide	ences du projet identifi  Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e Égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir le annexe traitant de ces éléments) :	
L		
	<b>7. Auto-évaluation (facultatif)</b> o regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
er	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	IOH
Се	projet devrait à notre sens être dispensé car nous amélirons un site existant	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8		
8	1 Annexes obligatoires	×
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100	×
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32,	×
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire									
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	Objet								
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	MONTPELLIER	le, 20/05/2021							
Signature	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	DYNEFF S.A.S.  1300, Avenue Albert Einstein - CS 78033 34060 MONTPELLIER CEDEX RCS MONTPELLIER 05 800 997 01 07  X. KERMACORET							